Membre de l'INPH www.la-fps.fr

Communiqué de presse
9ème congrès de la FPS – Samedi 19 novembre 2005

Le 9ème congrès de la FPS s'est déroulé à PARIS, ce samedi 19 novembre 2005.
Un vraie succès par le nombre de ses participants, environ 200 PADHUE, par ses sujets et par la présence de personnalités –Le Prof. Brunelle (Conseiller du cabinet du Ministre de la Santé, Mr Xavier Bertrand), Mr Oberlis (sous-directeur des hôpitaux) et des représentants de l'INPH (Mr Jacob - secrétaire général) et de l'ISNAR-IMG (Mr Guillaume VAMY).

Le Matin :

Programme syndical de la FPS

Le congrès a débuté par l'assemblée générale de la FPS avec le mot du président, le rapport moral et financier. Plusieurs sujets syndicaux ont ensuite été abordés :

- La NPR 2005 est –elle différente de celle de 2004 ? Nos revendications pour l'améliorer…
- Pourquoi est-il important de poursuivre les transformations des postes de PAC en postes de PH ?
- Le nouveau statut des PH
- Propositions concrètes pour améliorer la retraite des PADHUE (en collaboration avec l'AGMF et Caixa Bank).

La santé en France/ Modérateur : Baya BOUZERAR

Puis, plusieurs sujets ont été discutés, pour informer les participants des nouveaux changements concernant le système de santé en France et en particulier :

- Formation Médicale Continue et Evaluation des pratiques professionnelles (FMC et EPP)
- T2A de la théorie à la pratique
- La nouvelle gouvernance hospitalière
- Notre position sur le rapport du CNC sur la chirurgie

L'après-midi :

Programme scientifique/ Modérateur : Moussa OUDJHANI

La partie scientifique de notre congrès a concerné plusieurs mises au point avec l'intervention des laboratoires Sanofi-Aventis :

- Intervention de Sanofi-Aventis
- Thrombophilie : indications, tests biologiques et thérapeutiques
- Résultats de l'étude ESCORTE
- Apport de l'homéopathie dans le traitement et la prévention de certaines pathologies de l'enfant.

FPS, 17 rue de la Bluterie, 94370 Sucy en Brie. http:// www.la-fps.fr
: 06.63.07.22.34 - 06.70.03.71.10 – 06.60.58.51.48 – 06.60.66.20.90 : 01.45.17.52.73 / 04.91.72.49.20

Membre de l'INPH www.la-fps.fr

TABLE RONDE :

La NPR « Nouvelle procédure de recrutement » est-t-elle un moteur ou un frein à la « normalisation » des praticiens à diplôme hors Union Européenne ?!!

Modérateur : Ayoub MDHAFAR – Secrétaire Général

Enfin, le congrès s'est achevé sur un débat autour de notre table ronde.
Plusieurs dossiers ont été débattus avec des pistes de réflexion associant des engagements de la tutelle de trouver rapidement des solutions honorables concernant les PADHUE en France.

Parmi les demandes de la FPS qui ont trouvés un écho favorable de la part de la tutelle :

- **Dossier « CSCT » :**
  - **une expertise engagée par la tutelle sur la possibilité d'octroyer l'autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie dentaire à tous les candidats ayant validé l'examen CSCT écrit et oral. (Deux cents médecins et une dizaine de dentistes).**
- **Dossier « NPR ou NPA » :**
  - **La confirmation de la tutelle d'augmenter le droit de passer ce concours de deux fois à quatre fois.**
  - **Une expertise engagée par la tutelle concernant l'élargissement de l'actuelle liste B, réservée aux réfugiés politiques, apatrides et rapatriés, à tout praticien qui aurait validé trois années d'acquis professionnels. Sans quota d'entrée ni de sortie.Il s'agirait donc d'un examen et non pas d'un concours. La liste C, enfin, celle des candidats ayant validé plus de dix ans de fonctions hospitalières en France, passerait devant la commission d'autorisation, sans se soumettre aux épreuves.**
  - **La Liste A ouvrirait le concours aux PADHUE candidats à la NPR, ayant validé moins de trois ans d'exercice en France, avec un quota d'entrée uniquement.Le quota de sortie est donc supprimé.**
- **Dossier « transformation des postes PAC en postes PH » :**
  - **Cette transformation continue a être financée par la tutelle, en 2005 et pour la dernière fois selon elle , concernant les hôpitaux généraux et universitaires. La FPS lancera un inventaire sur les demandes locales dans les prochains jours sur son site.**
- **Dossier « La titularisation automatique des PH associés » dès l'obtention de la citoyenneté de l'un des pays de la communauté européenne. Cette modification sera incluse dans le prochain décret du statut de PH. Ce retard est lié aux négociations actuelles du statut de PH.**
- **Dossier « La qualification des biologistes pharmaciens ou médecins »**
  - **Plusieurs candidats ont vu récemment leur dossier rejeté sans motif, même parmi les lauréats du concours de PH.**
  - **La FPS regrette, encore une fois, d'être écartée de la commission ministérielle permanente de la biologie…**

Enfin, la FPS continue à recourir à toutes les actions possibles pour faire aboutir ses priorités fixées depuis, maintenant, plusieurs années. **Son but final est d'intégrer l'ensemble des PADHUE dans le système sanitaire français, d'une façon juste, permanente et totale.**
La FPS, réitère pour la énième fois sa volonté de faire disparaître tout statut précaire en France. En permettant à nos hôpitaux de recruter des praticiens à part entière pour leur bon fonctionnement, assurant ainsi une sécurité sanitaire maximale dans le respect des usagers et des praticiens de santé.

FPS , 17 rue de la Bluterie, 94370 Sucy en Brie. http:// www.la-fps.fr
: 06.63.07.22.34 - 06.70.03.71.10 – 06.60.58.51.48 – 06.60.66.20.90 : 01.45.17.52.73 / 04.91.72.49.20

La FPS continuera à se positionner sur tous les dossiers de la santé en France, comme dernièrement sur le dossier « Retraite ».

Le bureau national de la FPS

FPS , 17 rue de la Bluterie, 94370 Sucy en Brie. http:// www.la-fps.fr

: 06.63.07.22.34 - 06.70.03.71.10 – 06.60.58.51.48 – 06.60.66.20.90 : 01.45.17.52.73 / 04.91.72.49.20